



CABINET DU PREFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Evry, le 14 novembre 2014

Communiqué de presse

Election municipale partielle intégrale dans la commune de la Ferté Alais

A la suite de l'annulation des opérations électorales du 23 mars 2014 dans la commune de la Ferté-Alais par le Conseil d'Etat le 3 novembre dernier, une délégation spéciale a été installée le 7 novembre 2014 afin d'assurer la continuité des services publics et préparer les nouvelles opérations électorales qui auront lieu sur la commune.

A ce titre, les électeurs de la commune de la Ferté Alais sont convoqués le **dimanche 7 décembre 2014 aux fins de procéder à l'élection de vingt sept conseillers municipaux et 3 conseillers communautaires.**

Le second tour de scrutin, s'il est nécessaire d'y procéder, aura lieu le **dimanche 14 décembre 2014.**

Les bureaux de vote seront ouverts à 8h00 et clos à 18h00.

Dans les communes de 1000 habitants et plus, les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste à deux tours, avec dépôt de listes comportant autant de candidats que de sièges à pourvoir, sans adjonction ni suppression de noms et sans modifications de l'ordre de présentation.

La liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire doit être conforme à l'article L 273-9 du code électoral et comporter 4 noms, soit le nombre de sièges à pourvoir augmenté d'un candidat supplémentaire.

L'élection est acquise au premier tour si une liste recueille la majorité absolue des suffrages exprimés. Dans le cas contraire, il est procédé à un second tour.

Pour qu'une liste ait le droit de se présenter au second tour, elle doit avoir obtenu au premier tour un nombre de voix au moins égal à 10 % des suffrages exprimés.

Les déclarations de candidatures sont à déposer à la **sous-préfecture d'Etampes**, salle de réunion :

- **Pour le premier tour** : du lundi 17 novembre 2014 jusqu'au mercredi 19 novembre 2014 de 9 h00 à 12 h00 et de 14 h00 à 17 h00 et le jeudi 20 novembre 2014 de 9h00 à 12 h00 et de 14h00 à 18 h00.
- **En cas de second tour** : le dépôt des candidatures s'effectuera du lundi 8 et 9 décembre de 9 h00 à 12h 00 et de 14h 00 à 18h 00

L'ordre des panneaux d'affichage sera déterminé par voie de tirage au sort entre les listes candidates en présence des candidats ou de leur représentants le jeudi 20 novembre à 18h30 à la **sous-préfecture d'Etampes**, salle de réunion.

Contacts presse Préfecture :

- Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la Communication Interministérielle :
☎ 01 69 91 90 36 - 06 27 06 10 65 Fax 01 69 91 96 68 – mel nathalie.rousselet@essonne.pref.gouv.fr
- Nadiège JOLY, Adjointe au Chef du Bureau :
☐ 01 69 91 90 54 - 06 31 14 18 36 Fax 01 69 91 96 68 – mel nadiège.joly@essonne.pref.gouv.fr